

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer, tenue le 29 mai 2023 à 20h au Centre administratif à Sept-Îles.

SONT PRÉSENTS : Mesdames Caroline Leduc, Jessica St-Laurent, Michela Cox, Cindy Bourgeois, Nadia Beaudoin, Danièle Lefebvre, Kyra Robertson, monsieur Denis Clements.

SONT PRÉSENTS À DISTANCE : Madame Lyne Lévesque

SONT ABSENTS : Mesdames Mélanie Raymond, Lydia Gagné et Monsieur Amaury Le Boyer

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Poirier, directeur général et madame Nancy Noël, directrice des ressources humaines et secrétaire générale.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE

Madame Jessica St-Laurent ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

2. VÉIFICATION DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE

Madame Noël valide la légalité de la séance. La séance est légale. Il est 20h00.

3. RÉFLEXION

Richard mentionne qu'il a une pensée pour la priorité, c'est-à-dire les enfants présents dans les classes.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION CA 2022-2023/095

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Caroline Leduc et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer soit accepté tel que présenté.

5. PÉRIODE D'INSCRIPTION AUX QUESTIONS DIVERSES RÉSOLUTION CA 2022-2023/096

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Denis Clements d'ajouter le sujet suivant :

- Modification/ Calendrier scolaire 2023-2024/Formation générale des adultes-secteur Fermont et adopté à l'unanimité que la période d'inscription aux questions diverses demeure ouverte.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

7. DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2023 RÉSOLUTION CA 2022-2023/097

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Nadia Beaudoin et adopté à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal.

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2023 RÉSOLUTION CA 2022-2023/098

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Anne-Michèle et adopté à l'unanimité d'accepter le procès-verbal suivant :

Procès-verbal de la séance du 3 avril 2023 du Conseil d'administration tel que déposé.

9. RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE RÉSOLUTION CA 2022-2023/099

CONSIDÉRANT le rapport du protecteur de l'élève;

CONSIDÉRANT les recommandations du protecteur de l'élève dans la plainte n° 2022-2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de Gouvernance et éthique;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Caroline Leduc et adopté à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le rapport d'examen de la plainte 2022-2023 du protecteur de l'élève;
- **DE MANDATER** le directeur général pour le suivi des recommandations du protecteur de l'élève et du comité de gouvernance et d'éthique en tenant compte de l'évolution de la situation.

**10. ENTRETIEN MÉNAGER 2023-2026 /
ÉCOLE MANIKOUTAI ET CENTRE A.-W. GAGNÉ
RÉSOLUTION CA 2022-2023/100**

CONSIDÉRANT l'article 137 du règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs (CA-2020-2021/019) attribuant le pouvoir au conseil d'administration de conclure un contrat de service comportant une dépense supérieure à 250 000 \$;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Fer est allé en appel d'offres public pour l'entretien ménager de l'école Manikoutai et du Centre A.-W. Gagné, pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026;

CONSIDÉRANT que les deux (2) soumissions reçues dans le délai prescrit ont été ouvertes par le représentant de la Centre de services scolaire du Fer;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT les résultats des soumissions :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Montant avant taxes</u>
Entretien Ménager CNV Inc.	690 811,69 \$
2852-9006 Québec inc. (S.I. NET)	726 000,00 \$

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Danièle Lefebvre et résolu à l'unanimité :

- **D'ACCORDER** le contrat d'entretien ménager 2023-2026 de l'école Manikoutai et du Centre A.-W. Gagné à **Entretien Ménager CNV Inc.**, pour la somme de **690 811,69 \$** (avant taxes). Ce contrat sera en vigueur du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026.

**11. FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS POUR
LE TRANSPORT DU MIDI /
ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024
RÉSOLUTION CA 2022-2023/101**

CONSIDÉRANT que les coûts reliés au transport du midi ne sont pas subventionnés;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique permet au Centre de services scolaire du Fer d'organiser le transport du midi aux conditions qu'il détermine;

CONSIDÉRANT le désir du centre de services scolaire de minimiser les frais chargés aux parents;

CONSIDÉRANT la Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des usagers en vigueur au Centre de services scolaire du Fer :

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Cindy Bourgeois et résolu à l'unanimité :

- **DE FIXER** à **245 \$ le tarif individuel** et à **375 \$ le tarif familial** le coût du **transport scolaire du midi** pour l'année scolaire 2023-2024.

**12. FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS POUR
LA SURVEILLANCE DES DÎNEURS /
ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024
RÉSOLUTION CA 2022-2023/102**

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Fer organise un service de surveillance le midi dans certaines écoles pour les élèves transportés matin et soir et qui ne sont pas admissibles pour le transport du midi;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique permet au Centre de services scolaire du Fer d'organiser la surveillance du midi aux conditions qu'il détermine;

CONSIDÉRANT le désir du centre de services scolaire de minimiser les frais chargés aux parents;

CONSIDÉRANT la Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des usagers en vigueur au Centre de services scolaire du Fer :

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Nadia Beaudoin et résolu à l'unanimité :

- **DE FIXER à 245 \$ le tarif individuel et à 375 \$ le tarif familial** le coût de la **surveillance du midi aux élèves transportés matin et soir** et qui ne sont pas admissibles pour le transport du midi pour l'année scolaire 2023-2024. Le parent désirant se prévaloir d'un tarif quotidien peut s'en prévaloir selon la tarification du dîner applicable au service de garde.

13. CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES

**CONSEIL D'ADMINISTRATION /
ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024
RÉSOLUTION CA 2022-2023/103**

CONSIDÉRANT que les règles de fonctionnement du conseil d'administration (CA2020-2021/017) stipulent que le conseil d'administration fixe les dates de séances régulières;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Michela Cox et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER le calendrier des séances régulières du conseil d'administration pour l'année scolaire 2023-2024 tel que présenté :

28 août 2023	Tous les lundis, à compter de 20 h
6 novembre 2023	
11 décembre 2023	
29 janvier 2024	
8 avril 2024	
27 mai 2024	

14. PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU FER / 2023-2027 RÉSOLUTION CA 2022-2023/

Point reporté.

15. ABOLITION / PERSONNEL DE SOUTIEN / OUVRIER D'ENTRETIEN CLASSE II (SECTEUR FERMONT) RÉSOLUTION CA 2022-2023/104

CONSIDÉRANT les besoins énoncés;

CONSIDÉRANT les difficultés en recrutement;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective du personnel de soutien;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Lyne Levesque de procéder à l'abolition de **deux postes** d'ouvrier d'entretien classe II (secteur Fermont) poste régulier à 38,75 h / semaine.

16. ADOPTION DU RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 MAI 2023 RÉSOLUTION CA 2022-2023/105

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Anne-Michèle Desrose et adopté à l'unanimité d'accepter le rapport de la direction générale tel que présenté.

17. BLOC SUJETS

Aucun sujet

18. QUESTIONS DIVERSES

18.1. Modification /CALENDRIER SCOLAIRE / FGA-Fermont / ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 RÉSOLUTION CA2022-2023/054/106

CONSIDÉRANT l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique qui mentionne que le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT que le calendrier choisi respecte les paramètres prévus au régime pédagogique applicable à la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que le calendrier choisi respecte les paramètres prévus au régime pédagogique applicable à la formation générale des adultes;

CONSIDÉRANT les résultats de la consultation effectuée et la modification proposée;

CONSIDÉRANT l'entente avec la partie syndicale;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Lyne Lévesque et résolu à l'unanimité, d'établir le calendrier de l'année scolaire 2023-2024 tel que présenté pour :

Formation générale des adultes – Secteur Fermont

19. BLOC D'INFORMATIONS

19.1. COMITE DE PARENTS

Richard est allé présenter les travaux du PEVR et ce fut très apprécié par les parents. Jessica informe que les 5 sièges seront complets pour la prochaine année scolaire. Ils ont accepté une soumission de la Boîte à clés pour augmenter la visibilité du Comité de parent. Il y aura un logo.

19.2. COMITE ÉHDAA DE LA LIP

Aucun suivi.

20. PERIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune question.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

22. RAPPORT DES COMITÉS

22.1. COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Aucun suivi.

22.2. COMITÉ DE VÉRIFICATION

Aucun suivi.

22.3. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun suivi.

22.4. COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

Nous avons renouvelé nos ententes avec l'Institut d'enseignement de Sept-Îles.

22.5. RAP CÔTE-NORD

Le financement est un enjeu, le contrôle du Conseil du trésor sur ces organismes est de plus en plus étroit.

22.6. RSEQ

Nous souhaitons la main mise sur le sport scolaire pour garantir le financement gouvernemental.

22.7. FCSSQ

Aucun suivi.

22.8. C.A. DU CÉGEP DE SEPT-ÎLES

Marc termine son mandat.

**23. LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION CA 2022-2023/107**

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Caroline Leduc que la séance soit levée à 20h05.

La prochaine rencontre est prévue le 19 juin 2023.

24. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE-HUIS CLOS

Jessica St-Laurent
Vice-présidente

Nancy Noël
Secrétaire de la réunion